# SOMMAIRE

Le plan déchets

Bulletin municipal de janvier 2016

Les transports des aînés

Soirée théâtre

Réception TV

Les jardiniers

Colis des aînés

Remerciements après les élections

Recherche de documents

Horaires d'ouverture de la mairie pendant les fêtes

Communication relative au PLAN **DECHETS** 

# Le plan déchets mis en œuvre par Amiens Métropole.

Amiens Métropole poursuit la mise en œuvre des changements pour le ramassage des ordures ménagères. C'est ainsi qu'il a été décidé de mettre un bac jaune à la disposition de chaque famille ou de chaque entreprise avant de supprimer la collecte des sacs jaunes.

Toutes les explications relatives à cette opération figurent en pages 3 et 4 ci-après. Si les réponses à vos questions n'y figurent pas, vous pouvez appeler le Centre d'information au public au 03.22.31.12.12.

Avec le présent SALEUX INFOS, une fiche de renseignement est jointe. Vous êtes prié(s) de renseigner ce document et de le retourner en mairie de Saleux avant le 5 janvier 2016. En effet, toutes les fiches seront regroupées et remises au service compétent de la Métropole.

# Préparation du bulletin municipal du mois de janvier 2016

Comme chaque année, les présidents des associations ont été invités à proposer un article à faire paraître dans le bulletin municipal du mois de janvier 2016 afin de faire connaître leur association et les activés qui y sont proposées.

La date fixée pour déposer l'article avait été fixée au jeudi 17 décembre.

A la date de rédaction du présent SALEUX INFOS, plusieurs associations n'ont rien transmis. Tout article qui parviendra en mairie après le 21 décembre à 15 heures ne pourra pas être pris en compte. Par conséquent, les retardataires sont priés de se manifester rapidement. Merci pour l'article qu'ils nous remettront, même en retard!

# Les transports des aînés à Auchan et Intermarché

La commune a fait l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Citroën Jumper Combi d'une capacité de 9 places. Il sera livré incessamment et il sera donc possible d'assurer à nouveau les transports des aînés à Auchan ou à Intermarché en janvier prochain. Le calendrier des transports paraîtra dans le bulletin de ianvier.

Si les transports reprennent avant la parution du bulletin, une information paraîtra sur le tableau lumineux mais aussi sur le site internet de la commune : www.saleux.fr

# Soirée théâtre

Le Comité des fêtes organise une soirée théâtre « Drôles de couples » le samedi 20 février 2016 à l'Espace Eugène Viandier avec la troupe Amalgame....fou rire garanti.....

Venez nombreux. L'entrée est à 10 euros et 5 euros pour les moins de 12 ans.

Renseignements et réservations au 0322909268

# Réception des chaînes T.V.

L'Agence Nationale des Fréquences communique :

« « La 4G se déploie dans les villes, elle peut ponctuellement perturber la TNT.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes,

Appelez le 0 970 818 818 (appel non surtaxé, prix d'un appel local).

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Pour plus d'informations sur la réception TV : www.recevoirlatnt.fr

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX Téléphone: 03.22.33.27.27 - Fax: 03.22.33.27.29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : www.saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Email: mairie@saleux.fr

# A l'attention des jardiniers



\*\*\*Les jardiniers qui disposent d'une cuve à eau sont priés de la vidanger avant les grands froids qui risquent de la détériorer sévèrement. \*\*\*Les jardiniers sont invités à communiquer leur adresse mail en mairie afin de permettre à l'élu responsable des jardins de communiquer avec eux, si besoin. Merci pour la suite qu'ils donneront à cette demande.

# Les colis des aînés

Les colis des aînés ont été distribués à partir du 7 décembre 2015. Si vous avez plus de 65 ans, que vous êtes domicilié à Saleux depuis plus d'un an et que vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous devez avoir recu un colis. Si ce n'est pas le cas, il convient de le réclamer en mairie en vous adressant à monsieur Jean BERTRAND

#### Remerciements après les élections

Le maire remercie vivement tous les électeurs qui ont assuré la fonction, bénévolement, d'assesseur les 6 et/ou 13 décembre 2015 lors des élections régionales. Ils ont apporté une aide précieuse aux élus pour la tenue des trois bureaux de vote mais aussi lors du dépouillement à l'issue de chaque journée.

# Recherche de documents

Dans le cadre des ateliers périscolaires un groupe d'enfants va travailler autour du centenaire de la guerre de 1914-1918. L'objectif est la réalisation d'une exposition de 10 tableaux affichant des productions diverses : textes, dessins, peintures exprimant: l'impact de la guerre sur la vie ordinaire.

Comment les enfants d'aujourd'hui peuvent ils dans leur imaginaire, se représenter cette période ? Pour étayer leur réflexion et leur imagination ils ont besoin de consulter des documents divers, textes ou images. Si vous pouvez aider ce projet en proposant des documents ou leur copie, téléphonez à un responsable de Saleux animation et Loisirs (03 22 89 22 35) Saleux.animationsetloisirs@wanadoo.fr

Vous pouvez également contacter la mairie : Jean-Paul Champion ; adjoint au maire (03 22 33 27 27) mairie@saleux.fr Plus les sources seront variées et nombreuses, plus le travail de création des enfants sera riche. Merci à l'avance de votre aide

# Horaires d'ouverture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année

Du lundi 21 décembre au jeudi 31 décembre 2015, la mairie sera ouverte de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. La réduction de l'effectif administratif pendant les vacances scolaires conduit à une modification des heures d'ouverture.

00000

# Le Maire. les adjoints, les conseillers municipaux

et l'ensemble des employés communaux vous souhaitent

# UN JOYEUX NOËL UNE BONNE FIN D'ANNEE 2015

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - Le 16 décembre 2015

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX Téléphone: 03.22.33.27.27 - Fax: 03.22.33.27.29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : www.saleux.fr

Email: mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)



# **PLAN DECHETS**





# Communication auprès des habitants DOTATION DES BACS JAUNES

#### • Vous avez reçu une fiche de renseignement.

Cette fiche permettra de définir le volume du bac adapté à votre foyer, nous devons en effet connaître le nombre d'occupants dans chaque logement. Cette enquête est réalisée conjointement avec votre commune.

#### • Comment sera attribué mon bac ?

La taille du bac dépendra du nombre de personnes occupant régulièrement chaque foyer. En cas de changement dans votre famille (naissance, décès...), contactez Amiens Métropole qui changera votre bac pour l'adapter à vos besoins en suivant une grille de dotation prédéfinie

Contact : Centre d'Information au Public 203.22.31.12.12

Certains cas particuliers seront étudiés, comme les assistantes maternelles qui peuvent nécessiter des bacs plus grands ou les professionnels. La règle est jusqu'à 2 personnes 140 litres, de 2 à 6 personnes 240 litres

Que faire si je ne suis pas chez moi lors de la distribution ou si j'ai oublié de renvoyer ma fiche?
 Un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres, il vous sera demandé de contacter Amiens Métropole via le Centre d'Information au Public 203.22.31.12.12
 Afin de compléter votre fiche et fixer une nouvelle date de distribution.

#### • Suis-je obligé d'avoir un nouveau bac ?

Oui. A partir de 2016, seuls les emballages contenus dans les bacs fournis par Amiens Métropole seront collectés. Le règlement de collecte d'Amiens Métropole sera mis à jour et fixera l'interdiction de présenter des emballages sous un autre conditionnement.

#### • A qui appartient le bac ?

Amiens Métropole restera propriétaire du bac qui sera mis à votre disposition. La propreté du bac restera de votre responsabilité. Amiens Métropole effectuera les réparations ou les changements de matériel nécessaires uniquement en cas d'usure normale ou d'incident lors de la collecte.

#### • Que va devenir mon ancien bac à bio déchets ?

Pour votre ancien bac, vous pourrez soit le garder, soit le redonner à Amiens Métropole, vous ne pourrez pas y mettre vos ordures ménagères. Vous pourrez lui réserver une autre utilisation (stockage des outils de jardin....). Celui-ci ne sera pas payant.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : <u>www.saleux.fr</u>

Email: <u>mairie@saleux.fr</u>

<u>Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62</u> (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)



#### **Quand aurons-nous les bacs?**

La distribution des nouveaux bacs débutera au début d'année 2016.

#### Comment pourrais-je reconnaître mon bac?

Un numéro est gravé sur votre bac, il sera noté sur votre reçu de livraison, nous vous invitons à garder ce reçu.

#### Quelles sont les nouvelles consignes pour 2016 ?

Les nouveaux bacs n'impliquent pas de changement dans vos habitudes de tri. Une campagne de communication interviendra dans le premier trimestre 2016, elle rappellera les règles de tri des emballages.

#### Je souhaite acquérir un composteur?

Je réponds que je suis intéressé, je serai contacté au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour être informé des modalités d'acquisition ainsi que du tarif d'achat.

#### Le papier va-t-il dans le bac jaune ?

Le tri du papier démarrera dès l'installation des bornes d'apport volontaire pour le papier en janvier 2016.



#### Comment va se passer la communication ?

Une nouvelle campagne de communication interviendra en 2016, celle-ci se traduira, par l'apposition de nouveaux visuels sur vos bornes d'apport volontaire, par des informations régulières qui vous seront communiquées par votre commune, par le JDA et enfin par la distribution d'un nouveau guide de tri qui vous donnera toutes les informations utiles à la gestion de vos déchets au quotidien.

--- 000---

Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : www.saleux.fr Email: mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)